Image not found or type unknown

Père ayant élevé son enfant

Par **Gentry**, le **23/02/2010** à **11:18**

Bonsoir,
Père d'un petit enfant de 30 mois, séparé les 2 ans de celui ci,par abandon de domicile par l'ex conjointe avec confiscation temporaire de l'enfant selon ses envies, je suis actuellement sans emploi (depuis la procréation de l'enfant et par choix commun de rester a disposition pour m'occuper de mon fils et de la maison),elle à conserver son travail et était partie 12h/jour à 150 km du domicile après la séparation elle a décidé un pseudo mode de garde alterné , et maintenant demande une garde totale avec pension alimentaire.
J'ai la possibilité de signer un CDI pour un bon poste après demain
Que faire ?
Reprendre l'emploi et ne plus avoir autant de disponibilité pour mon fils ou rester dans l'état actuel des choses c-a-d dans le dispositif RSA avec des revenus très modestes.

De plus j'ai vu un avocat qui ma conseillé de conserver mon fils avec moi tout le temps et seulement d'autoriser des droits de visites à la mère, avec témoins ??? car de cette manière lors du jugement devant le JAF la situation de fait ira plus volontiers à mon avantage que celle de la pseudo garde partagée.

IL EST URGENT POUR MOI DE PRENDRE UNE DECISION QUE FAIRE ??????

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés